DÉCLARATION LIMINAIRE AU CSAL-FS DU 21 NOVEMBRE 2023

Monsieur le président,

Depuis le 12 septembre, des négociations se sont ouvertes à la DGFiP pour la reconnaissance de l'engagement des personnels et l'évolution de notre régime indemnitaire. Le 9 novembre, le volet sur notre régime indemnitaire pérenne a été ouvert.

Pour les organisations syndicales représentatives de la DGFIP, c'est sur ce volet que la Direction générale doit agir de façon substantielle, car cela fait dix ans que rien n'a bougé. La DG a 2 leviers pour améliorer notre rémunération pérenne : l'ACF technicité et la prime de rendement qui permettrait de résorber le problème de l'attractivité et de réduire les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes de la DGFiP.

Les dernières évolutions substantielles du régime indemnitaire remontent à 2014 tandis que l'inflation cumulée sur la même période s'élève à 18,5 %. Depuis 10 ans, notre régime indemnitaire perd chaque année un peu plus de valeur, à tel point que cette année nous travaillons gratuitement depuis le 25 octobre (sur le plan régime indemnitaire) !

La dette indemnitaire est au moins aussi réelle que la dette en emplois ou la dette technologique que la Cour des Comptes a mis une dizaine d'années à reconnaître. L'Indemnité Mensuelle de Technicité et le barème de la prime de rendement n'ont pas été revalorisés depuis 2017 et la valeur du point ACF est inchangée depuis 2009 !

Pour les agents de catégorie B et C, la rémunération est même moindre en moyenne que dans le reste de la fonction publique. Ce déficit de reconnaissance pécuniaire qui touche les catégories A, B et C est tel que la DGFIP rencontre aujourd'hui de réelles difficultés d'attractivité.

À l'inverse, les plus hauts fonctionnaires ont bénéficié d'augmentations substantielles en 2023.

Force est de constater qu'au soir du 9 novembre, les propositions de la Direction générale sont indécentes et très loin des attentes légitimes des personnels. Depuis 10 ans, notre pouvoir d'achat n'a eu de cesse de diminuer et nous sommes désormais très loin d'être l'administration la mieux rémunérée, sans oublier les restructurations incessantes, les suppressions massives d'emplois et nos conditions de travail plus que dégradées.

Le prochain rendez-vous des négociations aura lieu le 22 novembre après-midi. Nous attendons un signal fort du Directeur Général, à la hauteur de l'inflation qu'ont subie les agents ces dernières années et qui mettrait fin au mépris des personnels de la DGFiP.

Nous réclamons un dialogue social constructif et une prise en compte des justes revendications de nos revendications :

- La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité ;
- La revalorisation de la valeur du point ACF ;
- L'attribution de 40 points d'ACF supplémentaires pour l'ensemble des personnels ;
- La revalorisation de la prime de rendement ;
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite, y compris pour les cadres intermédiaires ;
- La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFiP.

Par conséquent, puisque nos légitimes revendications ne sont pas prises en compte, nous ne participerons pas à ce CSAL-FS aujourd'hui.